ÉNERGIE - PARCS ÉOLIENS RÉGIONAUX

arques

nouvelle zone jardin pourrait se situer derrière les entrepôts TRA-VYS.

N° 3173 - Vendredi 16 décembre 2022

Départs et arrivées

René Allenbach (PS-Les Vert.e.s) a prêté serment lundi. Il remplace Ella Leguéré. Le président Jean-Michel Bolens a lu les lettres de démission de Sonia Joseph et de Dridi Zakaria, tous deux pour des raisons professionnelles qui leur imposent un départ de la Commune.

Au chapitre du personnel communal, la Municipalité informe de l'engagement de Didier Gueissaz en qualité de responsable du secteur des travaux, à 100 % dès le 1^{er} décembre. Elle salue aussi la fidélité de cinq collaborateurs, Michel Brauch et Jean-François Jaques pour 30 ans de service, Yves Henchoz et Alain Péclard pour 25 ans d'activité tandis que Jean-Michel Brandt œuvre depuis 20 ans au sein de la Commune.

pérément

lu taxi qui opérait sur le Balcon par Dominique Schmid (PS-Les & Ind.) lors de la séance du Conseil nicipalité fait le point sur l'état du

unicipalité a étudié la possibilité ant le service de taxi. Cependant, x affaires communales, il apparaît es activités économiques (LEAE) ice de piquet 24/24 et 7/7 jours et r an. Des conditions qui semblent communal.

is particulièrement la municipale ilité de développer un service de c chauffeur), soit une activité de essionnel, couverte par une autoriaurait pas d'autorisation à délivrer, pour les commerces et établissetaines heures de la journée et le

é pris avec des chauffeurs profesici. Les réflexions et les recherches qui est également en relation avec e Balcon du Jura.

Un pas en avant pour les parcs éoliens

Texte: C. Dubois
Photo: C. Carisey - A

Romande Énergie a décroché le permis de raccordement du parc éolien de Sainte-Croix. Du côté de la Grandsonnaz, la commune de Fontaines-sur-Grandson a accepté le Plan d'affectation (PAPc) lors d'un second scrutin.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a délivré le permis de raccordement électrique du parc éolien des Gittaz et du Montdes-Cerfs, le 4 novembre dernier, confirme Fabien Lüthi spécialiste médias et politique à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Il précise que « la décision n'est pour l'instant pas disponible ». Les oppositions ont été rejetées et l'effet suspensif a été retiré. Mardi, le délai de recours courait encore pour un opposant, notait le porte-parole de l'OFEN. De son côté, Romande Énergie précise par sa porte-parole Michèle Cassani: « nous sommes dans l'attente du Tribunal administratif fédéral (TAF), pour savoir s'il y a eu des recours ».

Reprise en mars

Syndic de Sainte-Croix, Cédric Roten souligne qu'avec cette étape, « le projet de parc éolien avance en cohérence avec les décisions prises ». Actuellement, le chantier du parc éolien est arrêté en raison des conditions météorologiques. Michèle Cassini précise qu'il reprendra en mars avec les « travaux de raccordement des hameaux de La Gittaz et du parc, ainsi que la fin de la réfection de la route de La Gittaz-Dessus ».

Romande Énergie précise également que la livraison des premiers éléments des tours commencera en avril 2023, suivie par le montage des grues, des tours en béton puis des éléments



Parc de Sainte-Croix : le permis de raccordement a été délivré. Les six éoliennes seront érigées dès avril 2023.

d'acier et enfin des nacelles avec les pales.

Un oui après un non

De son côté, le projet de parc éolien de la Grandsonnaz, sur les flancs du Chasseron, fait également un pas en avant avec le vote positif du Conseil général de Fontaines-sur-Grandson, jeudi dernier. La décision portait sur la validation du plan d'affectation valant permis de construire et sur la levée des oppositions.

Syndic de la commune, Xavier Boesiger précise que les voix favorables l'ont emporté par 23 à 19. Le Conseil avait fait le plein de citoyens, 14 personnes ont été assermentées en début de séance. La commission chargée d'étudier cet objet a produit deux rapports; un de majorité et un de minorité.

Avec ce deuxième scrutin, la commune a voulu « une décision claire et nette », expose le syndic. Lors du premier vote, en juin dernier, les conseillers avaient refusé deux objets soumis par les opposants, soit une motion pour des études complémentaires (21 non, 13 oui) et une demande de moratoire (17 non, 11 oui, 2 abstentions). Concernant le parc éolien, le vote était contradictoire, relève le syndic. Les citoyens avaient accepté la levée des oppositions (19 oui, 15 non) mais refusé la

validation du plan d'affectation par 17 non, 16 oui et 1 abstention.

À nouveau aux urnes?

Pour mémoire, le projet piloté par Ennova, une filiale des Services Industriels Genevois (SIG), prévoit l'implantation de quinze éoliennes sur les pâturages des communes de Bullet, Mauborget, Fiezet Fontainessur-Grandson. Les quatre communes ont désormais accepté le projet. Mais à Bullet, lors d'un vote serré – 15 oui, 14 non – plusieurs conseillers ont demandé de soumettre la décision à un référendum populaire. Il pourra être organisé après la décision du canton, précise en substance Maude Gonthier, syndique. Les modalités de l'organisation dudit référendum découlent de l'article 160 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Si les Bullatones et Bullatons disent oui lors du vote référendaire, ils pourraient être rappelés une nouvelle fois aux urnes. En juin dernier, ils avaient refusé d'accorder un droit de superficie sur deux parcelles propriété de la commune où devraient être installées deux éoliennes. Là aussi, la suite de la procédure dépend de la décision du canton.

De leur côté, les organes délibérants de Mauborget (15 oui, 6 non) et de Fiez (à une majorité des deux tiers selon le syndic Didier Fardel) avaient accepté le PAPc, respectivement en juin et en septembre 2022.